

Sortez dans le monde et travaillez comme si l'argent n'importait pas, chantez comme si personne n'écoutait, aimez comme si vous n'aviez jamais été blessé et dansez comme si personne ne regardait, mais payez vos dettes rapidement si vous voulez obtenir une bonne cote de crédit.

Adapté d'une citation de
Eleanor Roosevelt

Vue d'ensemble

Dans ce chapitre, nous proposons aux élèves des outils qui les aideront à détecter les signes avant-coureurs de difficultés financières. La plupart des problèmes financiers ont pour sources les dépenses exagérées, la mauvaise utilisation du crédit et la nécessité de faire face aux imprévus.

Lorsque des difficultés surgissent, les élèves devraient d'abord communiquer avec leurs créanciers. Ils devraient ensuite prendre des mesures pour modifier leurs habitudes de consommation. Ils pourraient enfin prendre conseil auprès d'un conseiller en crédit.

Que faire si ces mesures sont insuffisantes? Dans les prochains volets de ce chapitre, les élèves étudieront d'autres mesures qui pourraient être prises en considération, comme les prêts de consolidation de crédit ou la déclaration de faillite. Les élèves devraient aussi être informés des pratiques licites de recouvrement de dettes et de saisie du salaire.

Objectif

Analyser les comportements et les circonstances qui peuvent engendrer des difficultés financières et prendre connaissance des choix et des mesures offerts à ceux qui connaissent des difficultés financières.

Temps prévu

3 périodes de 75 minutes

Cours 04.03.01

Pourquoi les consommateurs ne paient pas.

Cours 04.03.02

Consolidation de dettes, saisie de salaire, recouvrement, reprise de possession.

Cours 04.03.03

La faillite

Questionnaire de fin d'unité et corrigé

Test de fin d'unité et corrigé

Chaque cours comprend des matrices pour les transparents et les activités.



Cours 01

Pourquoi les consommateurs ne paient pas .01

Vue d'ensemble

Dans ce cours, nous proposons aux élèves des outils qui les aideront à détecter les signes avant-coureurs de difficultés financières. La plupart des problèmes financiers ont pour sources les dépenses exagérées, la mauvaise utilisation du crédit et la nécessité de faire face aux imprévus. Lorsque des difficultés surgissent, les élèves devraient d'abord communiquer avec leurs créanciers. Ils devraient ensuite prendre des mesures pour modifier leurs habitudes de consommation. Ils pourraient enfin prendre conseil auprès d'un conseiller en crédit.

Objectifs

Analyser pourquoi certains consommateurs connaissent des difficultés financières et découvrir quelques-unes des premières mesures à prendre pour résoudre le problème et éviter de perdre le contrôle de la situation.

Démarche

Décrire quelques usages du crédit qui peuvent générer des difficultés financières.

Expliquer les premières mesures à prendre si on ne peut pas payer ses factures à temps.

Décrire les services de gestion de dettes offerts par des organismes à but non lucratif de conseillers en crédit.

Temps alloué

Discussion

(Transparents A et B)

20 minutes

Activité d'apprentissage

55 minutes

(à terminer en devoir)

Consignes

Discussion

Avant d'afficher le transparent A, Pourquoi les consommateurs ne paient pas, demandez aux élèves d'énoncer les cinq principales raisons pour lesquelles, selon eux, les consommateurs ne remboursent pas leurs dettes (les cartes de crédit, les prêts-auto, les versements hypothécaires). Demandez aux élèves d'énoncer quels sont, selon eux, les signes avant-coureurs du risque qu'un consommateur ne puisse plus rembourser ses dettes.

Avant d'afficher le transparent B, Premières mesures à prendre si on ne peut pas payer ses factures, demandez aux élèves ce qu'ils feraient s'ils se trouvaient, un jour, incapables de payer leurs dettes.

Prise de note

Remettez des copies des transparents aux élèves.

Activité d'apprentissage

Demandez aux élèves de se rendre sur le site www.cacq.ca afin d'y collecter des conseils sur l'utilisation du crédit et d'expliquer ensuite, dans un compte rendu, en quoi cette information leur a été utile.

Notes pour l'enseignant (e)

Avant le cours, préparer le matériel nécessaire (transparents).

Familiarisez-vous avec les sites web en lien avec l'activité.

Matériel nécessaire

Transparent A, Pourquoi les consommateurs ne paient pas.

Transparent B, Premières mesures à prendre si on ne peut pas payer ses factures.

Appréciation et évaluation

Recueillez et vérifiez les comptes rendus sur le crédit en guise d'évaluation formative ou sommative.

Activités complémentaires

Demandez aux élèves de se rendre sur le site de « La Clik Économik » et réviser les profils des personnages qu'ils utiliseront pour explorer diverses situations financières et différents documents.

Ressources additionnelles sur Internet

La Clik Économik (Gouvernement du Canada)
www.themoneybelt.gc.ca/home-accueil-fra.asp

Agence de la consommation en matière financière du Canada

www.acfc-fcac.gc.ca

La Coalition des associations de consommateurs du Québec

www.cacq.ca

Incitez les élèves à rechercher d'autres sites sur Internet.



transparent A

Transparent A

Pourquoi les consommateurs ne paient pas

04.03.01

Perte de revenu (60 %)

- Chômage/sous-emploi (36 %)
- Maladie (16 %)
- Autres : divorce, décès... (8 %)

Dépassement des capacités financières (36 %)

- Mauvaise gestion (dépenses excessives, budget non respecté, accroissement des dépenses courantes)
- Urgences
- Matérialisme
- Recherche de satisfaction immédiate

Utilisation frauduleuse du crédit (2 %)

Autres (2 %)

Signes avant-coureurs de difficultés

- Vous ignorez combien vous devez.
- Vous réglez souvent vos factures en retard.
- Vous contractez un nouveau prêt pour rembourser un ancien prêt.
- Vous ne remboursez mensuellement que la somme minimale.
- Vous consacrez plus de 20 % de votre revenu net au remboursement de vos dettes (après paiement du loyer ou de l'hypothèque).
- Vous éprouveriez des difficultés financières immédiatement si vous perdiez votre emploi.
- Vous dépensez plus que vous ne gagnez; vous utilisez votre épargne pour payer les dépenses courantes.



transparent B

Transparent B

Premières mesures à prendre si on ne peut pas payer ses factures

04.03.01

Premières mesures

Réviser votre budget avec soins

- Coupez dans vos dépenses.
- Distinguez vos « besoins » de vos « désirs ».
- Soyez réaliste concernant ce que vous pouvez dépenser.

Communiquez avec vos créanciers

- Dites-leur pourquoi vous ne pouvez pas payer, mais que vous voulez rembourser; dites-leur quand vous pourrez payer et combien vous pourrez rembourser.
- Vous pourrez peut-être convenir d'un nouveau calendrier de paiement.
- Si possible, continuez à rembourser le versement mensuel minimum.

Conseillers en crédit

Services de conseillers en crédit

- Programmes provinciaux qui offrent de l'information sur les questions financières et de consommation.
- Étudient vos revenus.
- Vous aident à construire un budget réaliste.
- Peuvent communiquer avec vos créanciers et négocier une réduction de vos versements de remboursement.
- Vous aident à planifier vos dépenses à venir.
- Dispensent leurs services à peu de frais, ou gratuitement si vous ne pouvez pas payer.



Cours 02
Consolidation de dettes, saisie de salaire,
recouvrement, reprise de possession

.02

Vue d'ensemble

N'attendez pas qu'un agent de recouvrement vous appelle. Il est très important de parler le plus tôt possible à vos créanciers avant de devoir faire face à de sérieux désagréments. Dans ce cours, les élèves étudieront les prêts de consolidation de dettes, les pratiques licites de recouvrement de dettes, la saisie de salaire et la reprise de possession.

Objectifs

Aider les élèves à comprendre que le non-remboursement des dettes entraîne de sérieuses conséquences, mais qu'il existe également des solutions à cette situation. Transmettre aux élèves les connaissances dont ils ont besoin pour qu'on n'abuse pas d'eux et qu'ils connaissent leurs droits et leurs responsabilités à titre de débiteurs.

Démarche

Comprendre les protections que procure la Loi sur les agences de recouvrement.

Énumérer et comprendre les droits des créanciers relativement à la saisie de salaire et à la reprise de possession.

Temps alloué

Discussion en classe (transparent A)	10 minutes
Discussion en classe (transparents B, C, D et E)	20 minutes
Activité	45 minutes

Consignes

Discussion en classe

À l'aide du transparent A, La consolidation de vos dettes, discutez avec les élèves de l'idée de contracter un emprunt pour en payer plusieurs autres. Discutez également des raisons et des circonstances qui peuvent pousser un consommateur à consolider une dette. Cette mesure est souvent prise pour profiter d'un taux d'intérêt moins élevé, pour s'assurer d'un taux d'intérêt fixe ou pour n'avoir qu'un seul emprunt à rembourser. En théorie, il peut être souvent avisé de consolider des dettes qui découlent de l'utilisation de cartes de crédit. Ces dernières peuvent imposer un taux d'intérêt beaucoup plus élevé qu'un prêt bancaire non garanti. Prévenez les élèves de se méfier des entreprises de restauration du crédit.

Vous pouvez prendre vous-même plusieurs mesures pour « réparer » votre crédit ou pour le régénérer.

À l'aide du transparent B, Loi sur les agences de recouvrement et guide du consommateur, discutez avec les élèves de ce que peut et ne peut pas faire un agent de recouvrement.

À l'aide du transparent C, La saisie de salaire, et du transparent D, Cession de salaire et droit de rétention sur une propriété, discutez de la procédure légale qui consiste à retenir une partie de vos revenus, à saisir votre salaire ou de retenir une propriété.

Avant d'afficher le transparent E, La reprise de possession d'une voiture, vérifiez ce que les élèves connaissent déjà sur les droits du créancier et sur les droits et les responsabilités des consommateurs relativement à la reprise d'une voiture.

Activité

Formez des groupes de deux élèves. Demandez à

chaque groupe de se rendre sur le site www.practicalmoneyskills.ca/gestionbudgetaire/, de sélectionner : « Étudiants », puis : « La dette », de lire l'information présentée sous les volets, « Se sortir des difficultés financières » et « Les conseillers en crédit » et de la résumer sous forme de tableau-synthèse.

Demandez-leur ensuite d'utiliser leur tableau-synthèse pour concevoir un jeu de rôle en lien avec l'un des sujets où un des équipiers joue le rôle du conseiller en crédit et l'autre le consommateur endetté. Partagez ensuite le jeu de rôle avec deux autres équipes.

Prise de notes

Distribuez des copies des transparents aux élèves.

Notes pour l'enseignant (e)

Avant le cours, préparer le matériel nécessaire (transparents).

Familiarisez-vous avec les sites web en lien avec l'activité.

Matériel nécessaire

Transparent A, La consolidation de vos dettes.

Transparent B, Loi sur les agences de recouvrement et guide du consommateur.

Transparent C, La saisie de salaire.

Transparent D, Cession de salaire et droit de rétention sur une propriété.

Transparent E, La reprise de possession d'une voiture.

Appréciation et évaluation

Recueillez et vérifiez les résumés de l'activité dans une perspective d'évaluation formative.

Ressources additionnelles sur Internet

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

www.rhdcc.gc.ca

Incitez les élèves à rechercher d'autres sites sur Internet.



transparent A

Transparent A

La consolidation de vos dettes

04.03.02

Emprunt de consolidation

- Vous n'effectuez qu'un seul versement, généralement moins élevé que le total de vos versements mensuels.
- Cette mesure devrait être conjuguée avec le recours à un conseiller en crédit.
- Si vous possédez une maison, analysez attentivement vos habitudes de consommation avant de contracter un emprunt sur la valeur nette de votre propriété. Vous pourriez vous retrouver avec un emprunt à rembourser et d'importantes factures de cartes de crédit si vous ne modifiez pas vos habitudes de consommation.

Méfiez-vous des entreprises de « restauration » de crédit.

- Ce sont des entreprises à but lucratif.
- Elles proposent des prêts de consolidation de dettes.
- Elles proposent des conseils en gestion de la dette.
- Certaines prétendent être en mesure d'effacer de mauvais antécédents de crédit. (Personne ne peut le faire!).

Vous pouvez prendre vous-même plusieurs mesures pour « réparer » votre crédit ou pour le régénérer.

- Payer vos factures à temps.
- Ne pas excéder la limite de crédit qui vous est accordée.
- Communiquer avec votre créancier si vous avez des difficultés à rembourser.
- Consulter un conseiller en crédit pour apprendre à établir un budget et mieux gérer votre argent.
- Ne faire aucune demande pour une nouvelle carte de crédit tant que vous n'aurez pas repris le contrôle de votre situation financière.
- Réduisez le fardeau de vos dettes.
- Parlez avec l'agent de recouvrement.
- Connaissez vos droits relativement au recouvrement des dettes.
- Prenez contact avec un organisme charitable ou à but non lucratif de conseillers en crédit.



Un agent de recouvrement doit :

- **Vous informer, par écrit, du montant de votre dette et du nom de votre créancier; il doit de plus vous expliquer votre droit de contester la dette.**
- **Si vous contestez la dette, l'agent de recouvrement doit vous fournir une preuve écrite de la dette.**

Un agent de recouvrement ne peut pas :

- **Communiquer avec vous à des heures ou en des lieux inhabituels.**
- **Divulguer votre dette à qui que ce soit, sauf à votre avocat.**
- **Vous harceler ou vous menacer.**
- **Faire usage de fausses déclarations.**
- **Donner de fausses informations à votre sujet à qui que ce soit.**
- **Dénaturer le statut juridique de la dette.**
- **Avoir recours à toute pratique illicite, comme tenter de recouvrer une somme supérieure à celle de votre dette.**



Qu'est-ce que la saisie de salaire?

- C'est une procédure juridique par laquelle une partie de votre salaire est retenue pour le remboursement de vos dettes.

Les limites de la saisie de salaire

- Le moindre de 20 % de votre revenu disponible ou 30 fois le salaire horaire minimum fédéral.
- Vous êtes peut-être être admissible à une « demande d'exemption ».

Demande d'exemption : exemption pour les besoins fondamentaux (seulement si vous remplissez toutes les conditions suivantes)

- Votre famille vit dans la province
- Vous avez besoin de tous vos revenus pour subvenir à vos besoins fondamentaux.
- Votre dette a pour origine la satisfaction de besoins fondamentaux (nourriture, logement, soins médicaux).
- La saisie de salaire est en cours

Votre protection

- Vous ne pouvez pas être congédié en raison d'une saisie de salaire.

Application de la loi

- Ce domaine relève de lois fédérales et provinciales.



transparent D

Transparent D

Cession de salaire et droit de rétention sur une propriété

04.03.02

La cession

- Ne relève pas d'un tribunal, comme c'est le cas d'une saisie de salaire.
- C'est une entente légale entre un créancier et un débiteur.
- Acte par lequel un salarié accepte volontairement qu'on prélève un certain montant sur son salaire au profit de ses créanciers.
- L'employeur n'est pas tenu par la loi de respecter une entente de cession de salaire.

Droit de rétention

- Si vous n'avez pas d'emploi, un créancier peut obtenir une ordonnance de la cour pour « retenir » ou saisir une partie de vos biens pour rembourser la dette.



transparent E

Transparent E
La reprise de possession d'une voiture

04.03.02

Les droits du créancier

- Il peut saisir la voiture dès que vous n'effectuez pas votre versement.
- Il ne peut pas troubler l'ordre public; par exemple, faire usage de la force ou menacer de le faire.
- Il peut garder la voiture ou la revendre.
- Il ne peut ni garder ni vendre des biens personnels qui se trouvent dans la voiture (sauf les améliorations apportées comme une chaîne stéréo ou un support à bagages).

Vos droits

- Vous pouvez racheter la voiture en versant la totalité de la somme due et les frais de reprise de possession.

Vos responsabilités

- Vous devez toujours payer le « solde déficitaire », c'est-à-dire ce qui reste de la dette, même après que le créancier a revendu la voiture.

Votre responsabilité légale relative au solde déficitaire est régie par la législation sur la protection du consommateur et d'autres lois et peut varier selon les provinces et les territoires. Veuillez demander l'avis d'un conseiller juridique relativement à vos droits et responsabilités à titre de débiteur.



Cours 03
La faillite

.03

Vue d'ensemble

La faillite est une procédure juridique inscrite dans la Loi sur la faillite et l'insolvabilité pour venir en aide à une personne qui connaît des difficultés financières. Déclarer faillite constitue une décision sérieuse qui, dans plusieurs cas, n'efface pas la dette et ne permet pas de repartir à zéro. La mention d'une faillite demeure inscrite dans le rapport de solvabilité pendant six ans après la date du règlement de la dette. Cette mention peut vous empêcher d'acheter ou de louer une maison et même d'obtenir de l'assurance automobile.

Objectif

Aider les élèves à comprendre en quoi consiste la faillite, à qui cette mesure peut s'appliquer et quels en sont les mécanismes.

Démarche

Comprendre la différence entre la faillite et la proposition de consommateur.

Comprendre les inconvénients d'avoir recours à la faillite pour régler des difficultés financières.

Énumérer les types de dettes que la faillite n'efface pas.

Temps alloué

Discussion en classe (transparent A et B)	15 minutes
Activité A	20 minutes
Activité B (à compléter en devoir ou au cours suivant)	40 minutes
Questionnaire	10 minutes

Consignes

Discussion en classe

À l'aide du transparent A, La faillite, expliquez aux élèves en quoi consiste la faillite, à qui cette mesure peut s'appliquer, quels en sont les mécanismes ainsi que les avantages et les inconvénients.

À l'aide du transparent B, La proposition de consommateur, expliquez aux élèves en quoi consiste la proposition de consommateur, à qui cette mesure peut s'appliquer, quels en sont les mécanismes ainsi que les avantages et les inconvénients.

Activité

Demandez aux élèves de réaliser l'activité A : Vérifiez vos connaissances sur les difficultés financières.

Demandez aux élèves de réaliser l'activité B : Sont-ils en difficulté?

Prise de notes

Remettez aux élèves des copies des transparents.

Notes pour l'enseignant (e)

Avant le cours, préparer le matériel nécessaire (transparents et activités).

Préparer, pour chaque élève, 3 exemplaires de la fiche de travail sur le budget de l'activité B.

Matériel nécessaire

Transparent A, La faillite (deux pages)

Transparent B, La proposition de consommateur (deux pages)

Activité A, Vérifiez vos connaissances sur les difficultés financières (deux pages et corrigé de deux pages)

Activité B, Sont-ils en difficulté? (quatre pages)

Questionnaire (et corrigé)

Appréciation et évaluation

Les activités peuvent, à votre convenance, servir à l'évaluation sommative.

Demandez aux élèves de répondre au questionnaire : Difficultés financières

Activités complémentaires

Invitez un comptable qui s'occupe de faillites ou un syndic de faillite à venir en classe donner des exemples de ce qui propulse les gens dans des difficultés financières et des solutions possibles.

Consultez le site : www.laclikeyconomik.gc.ca

Ressources additionnelles sur Internet

Industrie Canada
www.strategis.ic.gc.ca

La Clik Économique (Gouvernement du Canada)
www.laclikeyconomik.gc.ca/theCity-laZone/fra/ouverture-fra.aspx

Incitez les élèves à rechercher d'autres sites sur Internet.



activité A

Activité A

Vérifiez vos connaissances sur les difficultés financières

04.03.03

nom :

date :

Consignes

Inscrivez les réponses aux questions suivantes dans l'espace prévu à cet effet.

1. Énumérez les trois principales raisons pour lesquelles les consommateurs ne paient pas.

2. Énumérez cinq signes avant-coureurs de difficultés financières.

3. Énumérez les premières mesures que vous devriez prendre si vous étiez incapables de payer vos factures.

Indiquez si chacun des énoncés suivants est vrai ou faux, en inscrivant un V ou un F dans l'espace prévu.

4. ____ Une entreprise de restauration du crédit peut effacer de mauvais antécédents de crédit.
5. ____ Si vous acquittez une facture en retard, votre créancier peut en informer un bureau de crédit.
6. ____ Un agent de recouvrement peut communiquer avec vous à n'importe quel moment, sauf le dimanche.
7. ____ Si vous ne remboursez pas une dette, l'agent de recouvrement peut vous harceler ou vous menacer.
8. ____ L'agent de recouvrement doit vous informer par écrit du montant de votre dette et du nom de votre créancier, et vous expliquer votre droit de contester la dette.
9. ____ Le service de conseillers en crédit vous aidera à établir un budget réaliste, à communiquer avec vos créanciers et à planifier vos dépenses à venir.

activité A

Activité A

Vérifiez vos connaissances sur les difficultés financières (suite)

04.03.03

nom : _____

date : _____

Dans l'espace prévu, indiquez la lettre qui correspond au type de recouvrement décrit par l'énoncé.

- a) Saisie de salaire
- b) Cession de salaire
- c) Droit de rétention sur une propriété

10. ___ Une entente juridique entre un créancier et un débiteur.
11. ___ Une procédure juridique qui permet de retenir une partie du salaire pour rembourser une dette,
12. ___ Une ordonnance du tribunal qui permet de saisir des biens pour rembourser une dette.
13. ___ Une entente que l'employeur n'est pas tenu de respecter.
14. ___ La somme limite est le moindre de 20 % de votre revenu disponible ou de 30 fois le salaire horaire minimum fédéral.
15. ___ On ne peut pas vous congédier pour ce motif.

Indiquez si chacun des énoncés suivants est vrai ou faux, en inscrivant un V ou un F dans l'espace prévu.

16. ___ Si vous n'effectuez pas ne serait-ce qu'un seul versement de votre prêt-auto, le créancier a légalement le droit de reprendre possession de la voiture.
17. ___ Lorsqu'un créancier a repris possession d'une voiture, il peut la garder ou la revendre pour la somme qui reste à payer.
18. ___ Si votre voiture est reprise par le créancier, vous n'êtes plus tenu de rembourser le prêt-auto.
19. ___ Si vous voulez racheter votre voiture après que le créancier en a repris possession, ce dernier peut en fixer le prix à un niveau supérieur à la somme que vous devez.
20. Pendant combien d'années la mention d'une faillite demeure-t-elle inscrite dans un rapport de solvabilité?



activité A

Activité A

Vérifiez vos connaissances sur les difficultés financières (corrigé)

04.03.03

Consignes

Inscrivez les réponses aux questions suivantes dans l'espace prévu à cet effet.

1. Énumérez les trois principales raisons pour lesquelles les consommateurs ne paient pas.

Perte de revenu (60 %)

Dépassement des capacités financières (36 %)

Utilisation frauduleuse du crédit (2 %)

2. Énumérez cinq signes avant-coureurs de difficultés financières.

Vous ignorez combien vous devez.

Vous payez vos factures en retard.

Vous contractez un nouveau prêt pour rembourser d'anciens prêts.

Vous ne remboursez mensuellement que le solde minimum.

Vous consacrez plus de 20 % de votre revenu net (après le paiement du loyer ou de l'hypothèque) au remboursement de vos dettes.

3. Énumérez les premières mesures que vous devriez prendre si vous étiez incapables de payer vos factures.

Analysez votre budget avec soins (réduisez les dépenses, soyez réalistes quant à ce que vous pouvez dépenser, souvenez-vous de la règle des 20-10).

Communiquez avec vos créanciers. Dites-leur pourquoi vous ne pouvez pas payer, mais que vous voulez rembourser; dites-leur quand vous pourrez payer et combien vous pourrez rembourser.

Si possible, continuez à rembourser le versement mensuel minimum.

Indiquez si chacun des énoncés suivants est vrai ou faux, en inscrivant un **V** ou un **F** dans l'espace prévu.

4. **F** Une entreprise de restauration du crédit peut effacer de mauvais antécédents de crédit.
5. **V** Si vous acquittez une facture en retard, votre créancier peut en informer un bureau de crédit.
6. **F** Un agent de recouvrement peut communiquer avec vous à n'importe quel moment, sauf le dimanche.
7. **F** Si vous ne remboursez pas une dette, l'agent de recouvrement ne peut pas vous harceler ou vous menacer.
8. **V** L'agent de recouvrement doit vous informer par écrit du montant de votre dette et du nom de votre créancier, et vous expliquer votre droit de contester la dette.
9. **V** Le service de conseillers en crédit vous aidera à établir un budget réaliste, à communiquer avec vos créanciers et à planifier vos dépenses à venir.

activité A

Activité A

Vérifiez vos connaissances sur les difficultés financières (suite du corrigé)

04.03.03

Dans l'espace prévu, indiquez la lettre qui correspond au type de recouvrement décrit par l'énoncé.

- a) Saisie de salaire
- b) Cession de salaire
- c) Droit de rétention sur une propriété

- 10. b Une entente juridique entre un créancier et un débiteur.
- 11. a Une procédure juridique qui permet de retenir une partie du salaire pour rembourser une dette,
- 12. c Une ordonnance du tribunal qui permet de saisir des biens pour rembourser une dette.
- 13. b Une entente que l'employeur n'est pas tenu de respecter.
- 14. a La somme limite est le moindre de 20 % de votre revenu disponible ou de 30 fois le salaire horaire minimum fédéral.
- 15. a On ne peut pas vous congédier pour ce motif.

Indiquez si chacun des énoncés suivants est vrai ou faux, en inscrivant un V ou un F dans l'espace prévu.

- 16. V Si vous n'effectuez pas ne serait-ce qu'un seul versement de votre prêt-auto, le créancier a légalement le droit de reprendre possession de la voiture.
- 17. V Lorsqu'un créancier a repris possession d'une voiture, il peut la garder ou la revendre pour la somme qui reste à payer.
- 18. F Si votre voiture est reprise par le créancier, vous n'êtes plus tenu de rembourser le prêt-auto.
- 19. F Si vous voulez racheter votre voiture après que le créancier en a repris possession, ce dernier peut en fixer le prix à un niveau supérieur à la somme que vous devez.
- 20. Pendant combien d'années la mention d'une faillite demeure-t-elle inscrite dans un rapport de solvabilité?

Pendant six ans après la date du règlement de la dette



activité B

Activité B

Sont-ils en difficulté?

04.03.03

nom : _____

date : _____

Consignes

Après avoir pris connaissance de chacun des scénarios suivants, énumérez les mesures que vous prendriez si vous vous trouviez dans cette situation. Ensuite, servez-vous des fiches de planification budgétaire jointes pour réorganiser le budget déficient. Enfin, expliquez, à l'endroit prévu, quelles modifications vous avez apportées au budget et donnez les raisons de ces modifications.

1. Sergei a un revenu mensuel net de 1 642 \$

Ses dépenses mensuelles fixes comprennent :

- 550 \$ pour le loyer
- Un prêt étudiant de 232 \$
- Un versement de 152 \$ pour une voiture
- Un versement de 112 \$ pour une prime d'assurance

Ses dépenses mensuelles flexibles comprennent :

- Services publics et téléphone : une moyenne de 125 \$
- 120 \$ pour la nourriture
- 50 \$ pour des articles personnels et d'entretien ménager
- 50 \$ pour l'essence et l'huile
- 100 \$ pour les loisirs

Ses dettes de crédit sont :

- 850 \$ pour une carte de crédit d'un grand magasin dont le versement mensuel minimum est de 42 \$
- 1 200 \$ pour une avance sur une carte de crédit renommée dont le versement mensuel minimum est de 65 \$

Sergei projette d'ouvrir un compte d'épargne et d'y déposer une petite partie de son chèque de paye juste au cas où il aurait un besoin urgent d'argent. Il n'a pas encore donné suite à ce projet.

Alors qu'il revenait du travail, la voiture de Sergei a connu des ennuis mécaniques. Le mécanicien l'informe qu'il lui en coûtera 1 200 \$ pour la remettre en état. Sergei a besoin de sa voiture pour se rendre au travail et en revenir. Comme il vient de recevoir sa paye, il a consacré la plus grande partie de son chèque pour faire réparer sa voiture.

Si vous étiez Sergei, que feriez-vous, à court terme, à propos de votre situation financière actuelle?

Activité B

Sont-ils en difficulté? (suite)

activité B

04.03.03

nom :

date :

Servez-vous des fiches de planification budgétaire jointes pour réorganiser le budget de Sergei. Ensuite, expliquez, dans l'espace ci-dessous, quelles modifications vous avez apportées au budget et donnez les raisons de ces modifications.

2. Carmen a un revenu mensuel net de 810 \$

Ses dépenses mensuelles fixes comprennent :

- 150 \$ pour le loyer (elle partage un appartement avec deux camarades)

Ses dépenses flexibles mensuelles comprennent :

- 45 \$ pour sa part des factures des services publics et de téléphone
- 95 \$ pour la nourriture
- 50 \$ pour des articles personnels et d'entretien ménager
- 50 \$ pour des billets d'autobus
- 40 \$ pour les loisirs

Ses dettes de crédit sont :

- 232 \$ envers un grand magasin régional;
versement mensuel minimum : 25 \$

L'un des colocataires de Carmen décide de déménager deux jours avant l'échéance du loyer du prochain mois. Carmen et son autre colocataire peuvent réunir assez d'argent pour payer le loyer, mais cela prive Carmen de l'argent nécessaire pour payer sa part des factures de services publics et de téléphone; elle ne peut pas non plus effectuer son versement mensuel au grand magasin régional.

Si vous étiez Carmen, que feriez-vous?

Activité B
Sont-ils en difficulté?

activité B

(suite)

04.03.03

nom : _____

date : _____

3. Yannick a un revenu mensuel net de 1 550 \$

Ses dépenses mensuelles fixes comprennent :

- 600 \$ pour le loyer
- Un versement de 262 \$ pour sa voiture
- Un versement de 210 \$ pour l'assurance auto

Ses dépenses flexibles mensuelles comprennent :

- 20 \$ pour la facture du téléphone
- 120 \$ pour la nourriture
- 75 \$ pour des produits personnels et d'entretien ménager
- 50 \$ pour l'essence et l'huile
- 100 \$ pour ses loisirs

Ses dettes de crédit sont :

- 2 000 \$ envers une de ses cartes de crédit renommées dont le versement mensuel minimum est de 120 \$
- 1 500 \$ envers une autre carte de crédit sur laquelle il a récemment ajouté une avance de fonds, car il avait besoin d'argent pour payer le loyer du mois dernier et parce qu'il désirait acheter une pièce d'équipement pour sa chaîne stéréophonique. Le versement mensuel minimum sur cette carte est de 110 \$

Yannick n'a aucune épargne.

Que recommanderiez-vous à Yannick de faire relativement à sa situation financière?

Servez-vous des fiches de planification budgétaire jointes pour réorganiser le budget de Yannick. Ensuite, expliquez, dans l'espace ci-dessous, quelles modifications vous avez apportées au budget et donnez les raisons de ces modifications.

activité B

Activité B Fiche de planification budgétaire

04.03.03

DÉPENSES MENSUELLES

Nom		Numéro de cas
Date - Budget initial	Date - Budget rajusté	
Conseiller		Copie reçue

(H) - Hebdomadairement
(M) - Mensuellement
(C) - Occasionnellement
↓
À indiquer ici

	INITIAL	RAJUSTÉ		INITIAL	RAJUSTÉ
LOGEMENT			Total reporté		
Première hyp. Cl CIT			FRAIS DE SUBSISTANCE		
Deuxième hyp.			Nourriture		
Impôt foncier			Transport personnel		
Assurance-habitation			Vêtements		
Loyer / Frais de copr.			Pension alimentaire		
Téléphone			Auto (permis, etc.)		
Électricité			Assurance - Auto		
Eau / égout			- Vie		
Chauffage - Gas / Huile			- Autre		
Bois / Electr.			Soins médicaux		
Câble / Location (télé)			Médicaments		
Internet			Soins dentaires		
Contrats divers			Buanderie / Nettoyeur		
BESOINS IMM.			Animal de compagnie		
			FRAIS PERSONNELS		
			Tabac		
			Alcool / Boissons		
			Loisirs		
			Gardiennage		
			Soins personnels		
			Barbier / Coiffeur		
			Revue / Journaux		
			Cadeaux		
			Dons religieux		
			Frais scolaires		
			Autres dons		
			Allocations		
			TOTAL DES DÉPENSES ...		
			PAIEMENT DE LA DETTE .		
			PAIEMENT DE LA DETTE .		
			TOTAL		
			SOMMAIRE DES FONDS DISPONIBLES		
			REVENU NET DE TOUTES SOURCES		
			MOINS TOTAL DES DÉPENSES.		
			FONDS DISPONIBLES		
INSTRUCTIONS / OBSERVATIONS					



Qu'est-ce qu'une faillite?

- La faillite est une procédure juridique inscrite dans la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Comme vous êtes incapable de payer vos dettes, vous cédez vos actifs, sauf ceux exemptés par la loi, à un syndic de faillite autorisé. Cette procédure vous libère de la plupart de vos dettes et met fin aux poursuites intentées par vos créanciers.

À qui cette mesure s'applique-t-elle?

- Un débiteur qui ne peut pas s'acquitter de ses obligations financières ou qui est insolvable.

Quels sont les mécanismes?

- Lorsque vous déclarez faillite, vos biens sont remis à un syndic de faillite qui les vend et répartit l'argent entre vos créanciers.
- Discutez avec un syndic de faillite. Avant de prendre une décision, le syndic ou l'administrateur procédera à une vérification afin d'évaluer votre situation financière et de vous faire part des options qui s'offrent à vous.
- Si vous décidez de déclarer faillite, vous devrez participer à au moins deux rencontres de consultation avec un conseiller qualifié.
- Le syndic vous aidera à remplir divers formulaires que vous devrez signer. Parmi ces formulaires, il y aura un formulaire de « cession » et un « bilan de liquidation ».
- Les formulaires sont enregistrés au séquestre officiel. S'il n'y a pas d'opposition, la faillite est déclarée et vous devenez officiellement failli.

Avantages

- Le failli est libéré de la plupart de ses dettes et les créanciers non garantis n'ont pas de recours pour recouvrer leur dette.
- La faillite n'a généralement aucun impact sur votre emploi.
- Vous pouvez éviter d'être harcelé par vos créanciers.

Inconvénients

- Certaines dettes ne sont pas effacées :
 - Pension alimentaire à l'épouse
 - Pension alimentaire aux enfants
 - Les dettes découlant d'une fraude
 - Les amendes imposées par un tribunal
 - Les dettes ou les obligations découlant d'un prêt-étudiant lorsque la faillite survient alors que le débiteur est encore étudiant ou dans un délai de dix ans après que le failli a quitté les études
- Vous pourrez éprouver de la difficulté à vous faire cautionner.



transparent B

Transparent B
La proposition de consommateur

04.03.03

Qu'est-ce qu'une proposition de consommateur?

- Une proposition faite par un débiteur à ses créanciers afin de modifier ses versements; par exemple : diminuer le montant du versement mensuel en étalant le remboursement sur une plus longue période.

À qui cette mesure s'applique-t-elle?

- Une personne insolvable dont la dette n'excède pas 75 000 \$, à l'exception d'une hypothèque.

Quels en sont les mécanismes?

- Le débiteur demande l'aide d'un administrateur qui évalue la situation financière et donne des conseils quant au type de proposition qui pourrait le mieux servir les intérêts du débiteur et des créanciers.
- La proposition est enregistrée au séquestre officiel.
- Dans les dix jours suivant la déposition de la proposition, l'administrateur remet un rapport contenant :
 - Un avis indiquant si la proposition est juste et raisonnable et si le débiteur est en mesure de s'y conformer.
 - Une liste des éléments constituant l'actif et le passif du débiteur et une liste de ses créanciers.

Avantages

- Meilleure solution que la faillite.
- Perte financière possible moins importante pour les créanciers.
- Le débiteur pourra sans doute conserver certains de ses biens.
- Les créanciers non garantis ne pourront pas prendre de recours juridiques contre le débiteur pour recouvrer leur dette (comme la saisie des biens), à moins que la proposition ne soit rejetée ou annulée.
- Après que la proposition est entièrement terminée et que le proposeur a participé à deux rencontres de consultation auprès d'un conseiller qualifié, le débiteur reçoit un certificat de conformité.

Inconvénients

- C'est une procédure très longue.
- C'est une mesure qui a des effets négatifs sur votre cote de crédit.



questionnaire

Questionnaire

Problèmes financiers

04.03.

nom :

date :

Vrai ou faux (5 points)

1. ___ Les difficultés financières ont généralement pour origine les dépenses excessives.
2. ___ Les personnes qui éprouvent des difficultés financières peuvent obtenir de l'aide auprès de services de conseillers en crédit.
3. ___ Les prêts de consolidation sont surtout utilisés pour aider au lancement d'une entreprise.
4. ___ Les agents de recouvrement sont généralement autorisés à vous téléphoner avant 8 heures du matin.
5. ___ La faillite est suggérée aux personnes qui ne remboursent pas leurs dettes de crédit depuis quelques semaines.

Choix multiples (5 points)

6. ___ **C'est une cause fréquente de difficultés financières :**
 - A. De mauvaises habitudes de gestion de l'argent.
 - B. Un manque de formation professionnelle.
 - C. Retard dans la préparation des déclarations de revenus.
 - D. Une insuffisance d'assurance sur la vie.
7. ___ **Un organisme sans but lucratif qui prodigue des conseils financiers :**
 - A. La Société d'assurance-dépôts du Canada.
 - B. Service de conseillers en crédit.
 - C. Le Bureau d'éthique commerciale du Canada
 - D. L'Administration des caisses d'épargne et de crédit.
8. ___ **Un prêt de consolidation a pour but...**
 - A. De déduire des sommes de la paye d'une personne
 - B. De rembourser le solde d'une carte de crédit avant de rembourser les autres dettes
 - C. De regrouper plusieurs dettes en un seul paiement
 - D. De réduire le montant de l'impôt fédéral
9. ___ **Un exemple de pratique de recouvrement juste.**
 - A. Prétendre être un vendeur afin de recouvrer une dette.
 - B. Menacer d'intenter des poursuites si la dette n'est pas remboursée.
 - C. Appeler un débiteur au travail, même si les appels personnels sont interdits.
 - D. Téléphoner à un débiteur chez lui avant 8 heures du matin
10. ___ **La faillite c'est...**
 - A. Obtenir la permission de retarder ses versements de remboursement.
 - B. Obtenir de l'aide d'un service de conseillers en crédit
 - C. Prendre des mesures juridiques pour réduire ou effacer vos dettes.
 - D. Prendre des mesures juridiques pour faire réduire des sommes de votre salaire

Étude de cas (5 points)

Matt a récemment manqué quelques semaines de travail pour cause de maladie. Il a ainsi perdu des revenus et il a pris du retard dans le remboursement de ses factures et de ses dettes de crédit. Quelles mesures recommanderiez-vous à Matt de prendre?

Répondez sur une feuille séparée



questionnaire

Questionnaire

corrigé

Problèmes financiers

04.03.

Vrai ou faux (5 points)

1. **V** Les difficultés financières ont généralement pour origine les dépenses excessives.
2. **V** Les personnes qui éprouvent des difficultés financières peuvent obtenir de l'aide auprès de services de conseillers en crédit.
3. **F** Les prêts de consolidation sont surtout utilisés pour aider au lancement d'une entreprise.
4. **V** Les agents de recouvrement sont généralement autorisés à vous téléphoner avant 8 heures du matin.
5. **F** La faillite est suggérée aux personnes qui ne remboursent pas leurs dettes de crédit depuis quelques semaines.

Choix multiples (5 points)

6. ___ **C'est une cause fréquente de difficultés financières :**
A. De mauvaises habitudes de gestion de l'argent.
7. ___ **Un organisme sans but lucratif qui prodigue des conseils financiers :**
B. Service de conseillers en crédit.
8. ___ **Un prêt de consolidation a pour but...**
C. De regrouper plusieurs dettes en un seul paiement
9. ___ **Un exemple de pratique de recouvrement juste.**
D. Téléphoner à un débiteur chez lui avant 8 heures du matin
10. ___ **La faillite c'est...**
C. Prendre des mesures juridiques pour réduire ou effacer vos dettes.

Étude de cas (5 points)

Matt a récemment manqué quelques semaines de travail pour cause de maladie. Il a ainsi perdu des revenus et il a pris du retard dans le remboursement de ses factures et de ses dettes de crédit. Quelles mesures recommanderiez-vous à Matt de prendre?

_____ Matt devrait d'abord communiquer avec ses créanciers afin de leur expliquer sa situation.

_____ Si ça ne donne pas de résultats, il devrait consulter un service de conseillers en crédit qui l'aidera

_____ à planifier ses dépenses pour les mois à venir. Cette mesure devrait le rendre graduellement

_____ capable de payer ses factures et de rembourser ses dettes.